

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2026 à 19H00**



**N°030-2026 – Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Conseillers en exercice : **29** - Présents : **27** - Excusé avec pouvoir : **1** - Excusé sans pouvoir : **0**  
Absente : **1** – Votants : **28**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 1<sup>er</sup> AVRIL**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 26 mars 2026**, sous la présidence de **Madame Rita MONTEIRO, 1<sup>ère</sup> Adjointe**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BACHELET Thierry, BIRRAUX François, BERNARD Jean-Luc, BOZONNET Antoine, CHAUDET Lydie, CORTEL Sonia, COUTURIER Thierry, DAHOUI Mélanie, DELEPINE Emmanuel, DESVIGNES Emmanuel, DOUVRE Evelyne, DRUET Marion, GAUDIN Philippe, GUIOT Audrey, LAGARDE Olivier, LEAO Lydia, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RODET Pascaline, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, SEVOZ Murielle, USEO Pierre, VIGNAGA Isabelle.

**ÉTAIT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :**

Monsieur Guillaume FAUVET (a donné pouvoir à Rita MONTEIRO).

**ÉTAIT ABSENTE :**

Madame Patricia TRICHOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Francis SCHWINTNER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les articles R.123-7 et suivants, et L.123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. Cette élection doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21).

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE de ne pas procéder** au scrutin secret pour élire les membres du conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Rita MONTEIRO, 1<sup>ère</sup> adjointe**, et après appel à candidatures,

**APPROUVE** à l'unanimité la liste des administrateurs représentant la Commune au sein du conseil d'administration composée de :

- 1- Lydie CHAUDET
- 2- Rita MONTEIRO
- 3- Audrey GUIOT
- 4- Murielle SEVOZ
- 5- Céline ROUSSEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260401-030-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026  
Publication : 02/04/2026

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

La Présidente,  
**Rita MONTEIRO**



Le Secrétaire,  
**Francis SCHWINTNER**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260401-030-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026  
Publication : 02/04/2026